

La diligence raisonnable et la loi

Séminaire de 4 heures

Objectifs :

- Conscientiser les participants aux différentes responsabilités face à la santé sécurité

Clientèle visée :

Toute personne ayant un poste de supervision ou de direction.

Compétences acquises :

- Connaissance de la réglementation
- Connaissance de l'impact sur le travail, suite à l'adoption du projet de loi C-45

Approche pédagogique :

Théorique et discussion de groupe

Remarque : Le nombre de participants est limité à 12, étant donné l'importance de l'interaction entre les participants.